



Compte Rendu Conseil Syndical du 9 mai 2022

Présents : Mesdames : TAVEL C – RÉGOLINI D – BEAUSSIER E – GELIN O

Messieurs ; CHARPINE F - ROZEL G – FAUGE A

Excusés : Mesdames : COLIN J

Monsieur : MANTEL F – ZUCCHERO J – COLLIOT A

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Madame Claudine Tavel,

Madame Danielle REGOLINI est désignée en qualité de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical en date du 7 février 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu à l'unanimité.

1. Finances

• Décision Modificative n°1

Le SIVU a bénéficié d'une aide publique au titre des emplois aidés pour deux agents, en février 2022, l'Agence de Services de Paiement réclame un trop-perçu de 19.68 € au titre de l'aide contrat unique d'insertion. L'année du trop-perçu étant terminée une réduction de titre n'est pas possible et c'est par un mandat de 20 € que le remboursement peut s'effectuer.

Pour accueillir à la rentrée de septembre un enfant en situation de handicap il faut procéder à certains aménagements à savoir la création de rampes d'accès aux bâtiments scolaires ce qui augmente les crédits prévus de 8 000 € TTC.

L'achat d'une nouvelle autolaveuse s'avère indispensable, l'actuelle venant de lâcher : le prix s'élève à 4 800 €.

12 800 € doivent donc être prévus en décision modificative dans la section d'investissement.

L'équilibre sera assuré par des diminutions de crédits de fonctionnement sur des comptes excédentaires :

Compte 6064 Fournitures administratives - 20.00 €

Compte 673 Titres à annuler. + 20.00 €

Compte 615221 Bâtiments publics	- 3 000.00 €
Compte 6168 Autres assurances	- 1 800.00 €
Compte 6251 Voyages et déplacements	- 1 000.00 €
Compte 64111 Rémunération principale	- 7 000.00 €
Compte 21312 Bâtiments scolaires	+ 8 000.00 €
Compte 21578 Autres matériels et outillage	+ 4 800.00 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

• Demande de subventions au Conseil Départemental, Région et Etat pour l'acquisition du mobilier, la mise aux normes de l'électricité de l'école maternelle et les travaux d'accessibilité

Suite à différents travaux dans le groupe scolaire :

- Accessibilité école maternelle et restaurant scolaire/garderie et sortie sécurisée : 13 730 € HT
- Réfection de l'éclairage dans les salles de l'école maternelle : 8 813 € HT
- Achat de mobilier divers et adapté : 9 688 € HT

Pour l'ensemble de ces travaux et achats, il est possible de solliciter différentes subventions, les plus hautes possibles à l'Etat, à la Région et au Département.

Il sera demandé également l'achat et le commencement des travaux avant l'obtention de ses subventions suite à une pénurie de matériaux et une obligation de fin de travaux pour la rentrée de septembre 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subventions au Conseil Départemental, Région et Etat pour l'acquisition du mobilier, la mise aux normes de l'électricité de l'école maternelle et les travaux d'accessibilité

2. Administration Générale

• Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité organisée par le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) pour une fourniture de 2024 à 2026.

Il est rappelé que le syndicat intercommunal adhère depuis 2017 au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) assure le rôle de coordonnateur.

Le SDES sollicite le renouvellement de l'adhésion du syndicat au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES pour une fourniture 2024-2026.

Pour ce faire, il convient :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- De décider de l'adhésion du SIVU au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- De décider que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière du syndicat intercommunal de Novalaise est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- De donner mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la le syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise sera membre.
- De décider de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 29 mars 2017 par Le Conseil Syndical.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité organisée par le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) pour une fourniture de 2024 à 2026.

3. Ressources Humaines

• Présentation de l'organigramme

Un organigramme du SIVU a été établi et validé par le Comité Technique le 5 mai 2022. Celui-ci est indispensable pour définir la position hiérarchique de la secrétaire générale du SIVU afin que celle-ci puisse procéder aux entretiens professionnels.

• Détermination des critères de l'entretien professionnel

Pour rappel, l'évaluation des agents constitue une obligation légale pour tous les employeurs territoriaux. L'absence d'évaluation est susceptible de mettre en jeu la responsabilité de l'autorité territoriale et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de procédures disciplinaires lorsqu'elles s'imposent.

L'évaluation professionnelle est également un outil de pilotage des ressources humaines qui s'inscrit dans une démarche de management.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a procédé à l'actualisation des supports d'évaluation professionnelle de 2014 afin de les adapter aux évolutions législatives et réglementaires intervenues sur le dispositif de l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

A cet effet, le dossier « Entretien professionnel » élaboré par le CDG73 et notamment les nouveaux critères d'évaluation professionnelles, ont reçus un avis favorable du comité technique le 18 novembre dernier. Ils doivent maintenant être approuvés par le conseil syndical afin de pouvoir être utilisés pour l'évaluation professionnelle des agents du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise réalisée au titre de l'année 2022.

Il est donc proposé au conseil syndical d'approuver les critères d'évaluation professionnelle suivants, pour l'évaluation des agents du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise à compter de l'année 2022 :

ÉTAT RELATIF AUX NOUVEAUX CRITÈRES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE		
Connaissance experte des environnements professionnel et institutionnel et de ses acteurs	Connaissance approfondie de l'environnement professionnel et de l'ensemble des acteurs	Connaissance de l'environnement professionnel
Maîtrise fine des procédures et techniques propres au domaine d'activité	Maîtrise des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité	Connaissance des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité
Capacité à identifier les interlocuteurs stratégiques dans le domaine de l'activité et à s'intégrer à ce réseau de partenaires, à représenter la collectivité dans son domaine d'activité	Capacité d'organisation et de planification de son travail en établissant des priorités	Connaissances des règles de sécurité
Capacité d'organisation et de planification de l'activité à court, moyen et long terme en hiérarchisant des priorités	Prendre des initiatives et proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Mettre en œuvre les instructions, organiser, planifier son travail, respecter les délais et rendre compte de ses activités
Prendre des initiatives, apporter et/ou proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Capacité à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)	Prendre des initiatives/Trouver des solutions aux problèmes rencontrés

Capacité à analyser et à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)	-	-	
Capacité à réaliser et proposer des outils d'aide à la décision et des supports d'évaluation	-	-	
<i>Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien</i>			
Catégorie A		Catégorie B	
MANIÈRE DE SERVIR ET QUALITÉS RELATIONNELLES			
Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public	Sens du service public
Réserve, discrétion professionnelle et neutralité	Sens de l'écoute et de la communication	Qualité et fiabilité du travail effectué	
Capacité à développer la cohésion d'une équipe, sens de l'écoute et attention portée aux collaborateurs	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc..., à désamorcer des éventuelles tensions, capacité à faire preuve de diplomatie	Assiduité et ponctualité	
Capacité au dialogue, à la communication, à la négociation et à la médiation	Capacité à travailler en équipe	Réserve, discrétion professionnelle et neutralité	
Capacité à faire face à une situation urgente ou imprévue	-	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc.	
-	-	Capacité à travailler en équipe, sens de l'écoute et de la communication	
Catégorie A		Catégorie C	

**CAPACITÉ D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE
OU, LE CAS ÉCHÉANT, À EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPÉRIEUR**

Apporter une plus-value à un collectif de direction	Capacité à la communication, à animer et à conduire des réunions	Capacité à la communication, capacité à organiser le travail et le faire respecter
Capacité à participer à la définition des orientations stratégiques et à les décliner en objectifs opérationnels	Adaptabilité et ouverture au changement à participer au changement	Adaptabilité et ouverture au changement
Capacité à accompagner et à conduire le changement, à travailler en transversalité et en mode projets	Capacité à créer un climat favorable à la cohésion d'équipe, à fédérer	Capacité à faciliter un climat favorable à la cohésion d'équipe, à travailler dans un collectif/en équipe, capacité à prévenir et gérer des conflits
Capacité à susciter l'adhésion autour de projets communs (développement de l'intelligence collective des équipes, motivation des collaborateurs)	Capacité à la planification du travail, à la traduction en consignes explicites, à partager et à transmettre des compétences, à accompagner les nouveaux arrivants (recrues, formation, apprentissage ...)	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail
Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement et/ou de direction et à poser des actes managériaux clairs	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail, capacité à prévenir et gérer des conflits, à la médiation	Animer et conduire des réunions
Capacité à faire progresser les collaborateurs, à accompagner les parcours professionnels internes et externes	Capacité à faire et prendre en compte des propositions pour l'amélioration du service	Capacité à faire des propositions pour l'amélioration du service
Capacité à prévenir et gérer des conflits	-	-

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les critères de l'entretien professionnel.

• Création d'un poste d'adjoint d'animation au 1^{er} juillet 2022

Il est rappelé qu'à l'origine, un agent avait fait sa demande de retraite pour janvier 2022 mais a renoncé à ce départ pour le repousser à janvier 2023.

Son remplacement était déjà programmé par une personne en fin de contrat aidé pour une mise au stage en janvier 2022.

De ce fait, la mise au stage de cette dernière pourrait avoir lieu en juillet 2022 pour honorer l'engagement pris auprès d'elle, cet agent donnant satisfaction. Pour cela, un poste d'adjoint d'animation à 28 heures doit être créé.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation au 1^{er} juillet 2022 à raison de 28 heures hebdomadaires.

4. Questions diverses

• Livret d'accueil

Monsieur MANTEL fait part de la finalisation du livret d'accueil qui est actuellement en cours d'impression, il sera distribué à l'ensemble des parents d'élèves du groupe scolaire ainsi qu'aux parents venant inscrire leurs enfants pour la rentrée 2022-2023.

Il est présenté à l'écran.

La séance est levée à 19h36.

La secrétaire

Danielle REGOLINI



La Présidente

Claudine TAVEL

